

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026



Compte-rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 13 février 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Thierry MERRAND, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Manine LE GOFF, Françoise LE MITOUARD, Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT, Bruno CASAS.

<i>Etaient absents :</i>	<i>Estelle FORGET</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>Françoise LE MITOUARD</i>
	<i>Yann BRIAND</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>Gwenolé GUYOMARC'H</i>
	<i>Efflam MAHE</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>Nicolas TANGUY</i>

Secrétaire de séance : Françoise LE MITOUARD

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
2026-01	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget COMMUNE	Reprendre par anticipation les résultats 2025 au Budget Primitif 2026 COMMUNE, Approuver la proposition d'affectation au Budget Primitif 2026 de 44.100,72€ à l'article 1068 en section investissement et de 458.237,78 € à l'article 002 section de fonctionnement en recettes.	Adopté à l'unanimité
2026-02	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget CAMPING	Reprendre par anticipation les résultats 2025 au Budget Primitif 2026 CAMPING, Approuver la proposition d'affectation au Budget Primitif 2026 de 272.666,40 € à l'article 1068 en section investissement et de 100.000,00 € à l'article 002 section de fonctionnement en recettes.	Adopté à l'unanimité
2026-03	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget PORT - MOUILLAGES	Reprendre par anticipation les résultats 2025 au Budget Primitif 2026 PORT - MOUILLAGES, Approuver la proposition d'affectation au Budget Primitif 2026 de 34.895,43 € à l'article 002 section de fonctionnement en recettes.	Adopté à l'unanimité
2026-04	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget DEVELOPPEMENT	Reprendre par anticipation les résultats 2025 au Budget Primitif 2026 DEVELOPPEMENT, Approuver la proposition d'affectation au Budget Primitif 2026 de – 506,70 € € à l'article 002 section de fonctionnement.	Adopté à l'unanimité

2026-05	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget AR PRESBITAL	Reprendre par anticipation les résultats 2025 au Budget Primitif 2026 CAMPING, Approuver la proposition d'affectation au Budget Primitif 2026 de 132.239,38 € à l'article 002 section de fonctionnement en recettes.	Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.
2026-06	Vote des taux des impôts directs locaux 2026	Maintien des taux communaux 2025 : Taxe foncière (TFPB) 33,68 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 39,51 % ; Taxe d'habitation (TH) 13,78 %.	Adopté à l'unanimité
2026-07	Budget primitif 2026 - COMMUNE	Approuver le budget primitif COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et recettes pour : - Section de fonctionnement : 2.812.447,78 € - Section d'investissement : 1.521.027,73 €	Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions.
2026-08	Budget primitif 2026 - CAMPING	Approuver le budget primitif CAMPING qui s'équilibre en dépenses et recettes pour : - Section de fonctionnement : 721.025,00 € - Section d'investissement : 571.270,20 €	Adopté à l'unanimité
2026-09	Budget primitif 2026 - PORT - MOUILLAGES	Approuver le budget primitif PORT - MOUILLAGES qui s'équilibre en dépenses et recettes pour : - Section de fonctionnement : 100.395,43 € - Section d'investissement : 136.188,65 €	Adopté à l'unanimité
2026-10	Budget primitif 2026 - DEVELOPPEMENT	Approuver le budget primitif DEVELOPPEMENT qui s'équilibre en dépenses et recettes pour : - Section de fonctionnement : 148.702,12 € - Section d'investissement : 1.521.125,18 €	Adopté à l'unanimité
2026-11	Budget primitif 2026 – AR PRESBITAL	Approuver le budget primitif AR PRESBITAL qui s'équilibre en dépenses et recettes pour : - Section de fonctionnement : 290.336,38 € - Section d'investissement : 30.683,57 €	Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.
2026-12	Subvention au budget DEVELOPPEMENT	Approuver le versement d'une subvention de 120.671,95 € au budget DEVELOPPEMENT pour 2026	Adopté à l'unanimité
2026-13	Subvention au budget AR PRESBITAL	Approuver le versement d'une subvention de 239.836,38 € au budget AR PRESBITAL pour 2026	Adopté à l'unanimité
2026-14	Subventions aux associations	Approuver l'octroi des subventions pour les associations : - Locquirécoises pour un montant de 40.267,00 € - Extérieures pour un montant de 3.010,00 €	Adopté à l'unanimité

2026-15	Subvention école de Locquirec	Approuver l'octroi d'une subvention de 3.165 € à l'école pour le financement d'une classe découverte pour les CM1-CM2.	Adopté à l'unanimité
2026-16	Travaux ancien local du Moguérou	Approuver les travaux de menuiserie et autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise DILLASSER d'un montant de 7.738,00 € HT	Adopté à l'unanimité
2026-17	Maison des associations – Avenant N°1 au Lot N°2 GROS OEUVRE	Approuver l'avenant d'un montant de 4.707,50 € HT pour l'entreprise RICOU pour assurer des travaux complémentaires au niveau des fondations.	Adopté à l'unanimité
2026-19	Remplacement lave-vaisselle cantine scolaire	Approuver le changement du lave-vaisselle et autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise HMI BONNET THIRODE pour un montant de 2.250 € HT	Adopté à l'unanimité
2026-20	Surveillance des plages été 2026	Approuver les termes de la convention proposée par la SNSM Paris et autoriser le Maire à signer la convention proposée et la convention financière correspondante.	Adopté à l'unanimité
2026-21	Camping – Personnel saisonnier	Approuver la création de 3 postes à temps complet pour préparer la saison estivale 2026 : 2 agents d'accueil et 1 agent d'entretien.	Adopté à l'unanimité
2026-22	ULAMIR – Projet Educatif de Territoire Intercommunal 2023 à 2026	Autorise le Maire à signer les annexes du Projet pour 2026.	Adopté à l'unanimité
2026-23	Occupation Domaine Public Sables Blancs	Autoriser le Maire à signer la convention pour la reconduction de l'activité de petite restauration du 01/07/2026 au 31/08/2026	Adopté à l'unanimité
2026-24	Urbanisme – Régularisation cadastrale au 1 Bis Chemin de la falaise – Parcelle AI 0238	Approuver la rétrocession de la parcelle d'une surface de 117 m ² à l'euro symbolique aux propriétaires de la parcelle voisine AI 0129 suite à une erreur matérielle du cadastre. Les frais d'actes et accessoires seront à la charge des propriétaires.	Adopté à l'unanimité